

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 JANVIER 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la décision D2021_03_91 du 18 mars 2021 ;
- Considérant la nécessité d'installer des inclinomètres pour suivre les mouvements de terrain bordant le viaduc ;
- Considérant que la pose d'un nouvel inclinomètre s'inscrit dans la continuité des études déjà en cours avec ce prestataire ;
- Considérant qu'il y a lieu de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec Géotechnique SAS, 0500 GAP.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la Géotechnique SAS, Micropolis, 05000 GAP pour la pose d'un inclinomètre au viaduc du Buzon.

Article 2 :

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant global de 4 955,50€ HT et pour une durée de 12 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap, article 23.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 30 JANVIER 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 9 FEV. 2023
Publié ou notifié le : - 9 FEV. 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_01_61**
 Objet : **MAPA pour la pose d'un inclinomètre supplémentaire viaduc du Buzon**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-01-30 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
 Identifiant unique : 005-210500617-20230130-D2023_01_61-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|---------|
| Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230130-D2023_01_61-AI-1-1_0.xml | text/xml | 890 o |
| Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12086.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230130-D2023_01_61-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 52.7 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 9 février 2023 à 14h47min00s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 9 février 2023 à 14h47min00s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 9 février 2023 à 14h47min01s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 9 février 2023 à 14h47min06s | Reçu par le MI le 2023-02-09 |

